

Nom de l'établissement : **LPA Roche des bois- St-Germain**

Nom :

Discipline principale
Professeur principal :

Indemnité ISOE part modulable comprise entre 895 et 1409 € suivant les classes

Prénom :

Discipline associée
Professeur coordonnateur :

Enseignant en charge du ruban pédagogique dans les filières avec CCF.

Heures contrat (en heures/semaine) 18 x 36 = 648,0 heures/année
Heures supplémentaires (en heures/semaine) 0,5 x 36 = 18,0 heures/année
Service total x 666,0 heures/année

Site : **LPA Roche des Bois – E.....**

Ensemble d'élèves	Classe	Nombre d'élèves	Module-Discipline	Contenu	Heures/année enseignant	Equivalent heures théoriques	Prises en compte pour (**)
1ère CGEA 1	Bac Pro 1/2 CGEA/Système à dominante élevage	22	MG4-Biologie-Ecologie	Biologie écologie	43,5	43,5	1C
1 ^{er} CGEA 2	Bac Pro 1/2 CGEA/Système à dominante élevage	21	MG4-Biologie-Ecologie	Biologie écologie	43,5	43,5	Exclu 1C
1 ^{er} STAV	Bac Techno ½ STAV (production)	18	M7-2 Biologie-Ecologie	M7	45,0	45,0	1C,maj
Term STAV	Bac techno ½ STAV	16	M7-2	M7	77,5	77,5	1C,maj
Term STAV	Bac techno ½ STAV	16			30,0	30,0	1C,maj
BTS	BTS 2/2 aquaculture	1		Biologie	112	140,0	1C,maj.
Term S	BAC S 2/2 série scientifique	18		biologie	198	198	
SOUS TOTAL(1)							

1^{ère} chaire : 1C s'affiche s'il s'agit d'un « ensemble d'élèves (groupe) » comprenant des élèves de 1^{ère}, Term. ou BTS.

Exclu 1C : S'affiche si un cours identique est donné deux fois dans la même **classe administrative**

Majoration : Maj s'affiche s'il s'agit d'un groupe de **moins de 20 élèves**

La pluri, l'AP, HVC, EIE ... relève du FAF coef.1

Concerne la coordination, les décharges synd. et/ou lorsque l'établissement **est doté** pour « l'enseigner à produire autrement » ou pour « coopération internationale ».

Total (1) des attributions horaires face à face de l'ensemble de sites de l'établissement :

AUTRES ACTIVITES

Coordination

0.5 h /classe à ccf. (1.5 h en BTS)

TOTAL AUTRES ACTIVITES

72,0	36,0
72,0	36,0

Le suivi de stage s'entend de la recherche à la finalisation du rapport ou dossier.

SCA ATTRIBUE

SCA-Suivi de stage
SCA-Concertation
SCA-Autres

(Coef.0.5) Attribué par le directeur après consultation des IRP.

projet séjour

31,0	15,5
44,0	22,0
30,0	15,0

Un **minimum** de 18 h de concertation est imposé pour un temps plein.

20,0	10,0
10,0	5,0

Projet : d'établissement, pédagogiques (organisation d'un voyage, citoyenneté...), coopération ou agroécologie si non dotée, développement durable.

Total SCA ATTRIBUE

105,0	52,5
-------	------

TOTAL (2) = Total des autres activités + Total SCA attribué

Heure de première chaire
Majoration
Minoration

Le « autres » doit être précisé.

36,0	36,0
-36,0	-36,0

L'enseignant se voit crédité de 36 h (1 heure hebdo) s'il exerce au total 216 h (6x36h) affichée 1C en (1^{ère}, Term ou Bts).

Total (3)

Total général (1) + (2) + (3)

Date et signature de l'agent attestant avoir pris connaissance de sa fiche individuelle

Date et signature du président

Majoration de 36 h si vous enseignez plus de 288 h dans des classes de moins de 20 élèves.

Le chef d'établissement a obligation de remettre une copie à l'agent.

PHOENIX : Logiciel ou système « d'exploitation » des personnels ?

La Fep-CFDT dénonce l'iniquité d'un outil conçu non pas pour améliorer nos conditions de travail, mais pour faire des enseignants et des élèves la « variable d'ajustement » du manque de moyens de l'enseignement privé !

Ce que permet « PHOENIX » :

- Numériser la fiche de service.
- Attribuer à tous **un minimum** 18 h de concertation pour un temps plein
- préciser le contenu et le volume du SCA « attribué »

Ce que nous dénonçons dans « Phoenix » :

- Le SCA est la principale « variable d'ajustement » du manque de moyens :
 - o Le temps de **suivi de stage** est trop souvent **minimisé**
 - o Le **temps de concertation** de 18 H est bien **insuffisant** au regard du travail effectif
- Le SCA « **Attribuable** » calculé dans Phoenix est **différent** du SCA « **attribué** » pour l'enseignant.
 - o Le SCA est calculé différemment entre le public et le privé !
 - o Le SCA « attribuable » n'est pas communiqué pour maintenir l'agent dans l'ignorance.
 - o Le chef d'établissement décide du SCA « attribué » dans l'enseignement privé
- Le logiciel « Phoenix » n'impose **aucune contrainte de respect des grilles horaires**.
 - o Les référentiels ne sont pas nécessairement respectés pour les élèves
 - o Les enseignants doivent atteindre les mêmes objectifs en **moins de temps** en raison du manque de postes.
- Le **temps consacré aux examens** en fin d'année n'est **pas pris en compte automatiquement**.
 - o Les enseignants du privé assurent la même mission de délivrance des diplômes que les collègues du public mais BENEVOLEMENT !
 - o Aucune prise en compte du temps passé en CCF contrairement à l'EN (les enseignants perçoivent 400€ pour cette tâche)

Ce que demande la Fep-CFDT :

- Une réglementation qui établit enfin l'EQUITE « Public » - « Privé » pour les enseignants et les élèves.
- Un outil qui garantisse le respect des référentiels et qui prenne en compte la réalité de notre travail.
- Une plus grande autonomie pédagogique des équipes et une transparence, auprès des élus du personnel, dans la gestion des moyens mis à disposition par l'Etat.